

ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

(514) 846-1543

WWW.AML-LMA.ORG

INFO@AML-LMA.ORG

VOLUME V No. I

BULLETIN DE LIAISON

SEPTEMBRE 2003

Mariage de même sexe: ma vision des nouvelles

Par Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'AML

Honnêtement, c'est à reculons et même avec une certaine gêne que j'écris cet article sur le mariage de même sexe. J'en conviens, depuis une bonne dizaine d'années, dans le monde occidental, le mariage est LE sujet chaud chez les gais et lesbiennes. En vérité, pourtant, je sais que tous nos membres n'y portent pas le même intérêt. Certaines d'entre nous ont déployé temps et énergie à défendre cette cause emblématique de la liberté de choix et d'un traitement juridique égalitaire. D'autres, amplement satisfaites par la protection complète de nos familles sous la loi 84 comprennent probablement l'importance symbolique de cette cause, mais ne semble pas avoir la même énergie que lors du combat pour la reconnaissance juridique des deux parents de nos enfants. Finalement, il y a celles qui sont carrément contre le mariage. Nous avons soufferts de pénibles divorces. Ayant été élevées dans le féminisme, nous croyons que le mariage est depuis toujours une institution patriarcale, ou encore nous n'avons aucun intérêt pour la cause. Peut-être n'est-ce plus à la mode de suivre le chemin que nos parents ont emprunté il y a 40 ans. Parfois, ce combat semble être une charge de travail sans lien affectif.

Au début du mois de juillet, toute heureuse du grand nombre d'articles extrêmement favorables au mariage de même sexe, je me suis installée pour écrire un mot au sujet de la conférence internationale sur la parentalité que nous tiendrons en conjoncture avec les Jeux gais de 2006. Vous aurez l'occasion de lire cet article dans le courant de l'année, c'est promis !

La Cour d'appel de l'Ontario venait de rendre une décision stipulant que de refuser aux gais et lesbiennes l'accès à l'institution du mariage était anticonstitutionnel et que le mariage devrait être accessible à tout adulte consentant, sans égard à son orientation sexuelle. Cette décision entrait immédiatement en vigueur. Le champagne coulait à flot. Une volée de mariages s'en suivit et il y a désormais bon nombre de couples gais et lesbiens canadiens, et même quelques américains, qui sont légalement mariés. L'hôtel de ville de Toronto fut bien occupée cet été. Le gouvernement provincial a décidé de ne pas en appeler de la décision à la Cour suprême (sachant qu'ils perdraient). Ensuite, comble de bonheur, Jean Chrétien lui-même, de même que le ministre de la Justice, Martin Cauchon, ont annoncé publiquement et très clairement qu'ils étaient en faveur du mariage de même sexe. Le débat était clos.

Plus tard, ce même mois, je me suis prise à arborer un air de suffisance face à mes amis américains. Non seulement avons-nous les noms des deux mères sur les extraits de naissances, mais, à l'instar des Pays-Bas et de la Belgique, nous aurons bientôt notre propre version du « Oui, je le veux ». Entre temps, les républicains américains, extrêmement nerveux, rédigeaient les grandes lignes d'un projet de loi qui empêcherait une telle chose de se produire chez eux.

Puis, à la mi-juillet, après avoir célébré ce qui semblait être l'inévitable adoption du mariage gai, les attaques commencèrent, ici, au Canada. En tête de file : le Vatican. Je suis persuadée que si on testait ma capacité à contrôler mes réactions physiologiques, je réussirais l'examen haut la main. Voici mon truc. Pour augmenter ma pression sanguine, accélérer mon pouls et mettre en place mes mécanismes de défense, je n'ai qu'à penser aux messages haineux issus du Vatican à l'égard des gais et lesbiennes. De la part de ceux qui condamnaient l'usage du condom à l'âge du SIDA (et qui le condamnent toujours), qui prirent des centaines d'années avant de s'excuser pour l'Inquisition et qui refusent toujours d'avouer leur tort durant l'Holocauste (Pas très diplomatique, j'en conviens, mais je vous avais avertis que c'était une lettre d'opinion), nous avons maintenant le Pape qui nous traite de « déviants » et de « dommageables pour le bien commun » et qui maintient, malgré la panoplie de preuves scientifiques contraires, que « permettre l'adoption d'enfants par des gens vivant ce type d'union correspond à faire violence à ces enfants... [à les placer] dans un environnement ne favorisant pas leur développement humain. »

Des représentants du Vatican ont même menacé des politiciens de premier plan tels que Jean Chrétien et Paul Martin (qui, apparemment, est un bon chrétien) en leur disant que leur âme irait en enfer s'ils autorisaient la modification de l'institution du mariage. C'est une tactique que j'emploie lorsque mes propres enfants me mettent en rogne : à court d'arguments, les menaces pleuvent... Bravo !

[En fait, certains membres du clergé catholique québécois ont, à leur honneur, soit gardé le silence au sujet du mariage de même sexe, soit - BRAVO ! - pris publiquement position, à l'encontre de la ligne de conduite du Vatican, en faveur du mariage de même sexe, en dépit des représailles possibles à l'égard de leur carrière ou de futures promotions.]

De surcroît, j'ai entre les mains une quantité d'articles de journaux affirmant que les députés trament une rébellion contre le gouvernement Chrétien, se disant « forcés » par la Cour, contre la volonté de leurs électeurs, de permettre aux gais et lesbiennes de s'engager publiquement et légalement envers leur partenaire par l'institution du mariage. Encore une fois, nous sommes dépeints comme le fléau qui détruit le tissu social.

J'ai su que l'heure des célébrations n'avait pas encore sonné lorsque la députée libérale Marlene Jennings, une amie et alliée, est venue à notre kiosque lors de la journée communautaire pour nous demander d'envoyer des lettres à nos députés demandant le droit au mariage. Apparemment, depuis la première vague de nouvelles favorables, en juin, les bureaux des politiciens croulent sous les lettres de gens de la droite religieuse déterminés à faire échouer le projet. Ils disent que les électeurs ne veulent pas qu'on touche au mariage hétérosexuel. Puisque le projet de loi fera l'objet d'un vote libre (les députés n'auront pas à suivre la ligne du parti), il est possible que le projet échoue.

À l'heure actuelle, 114 députés appuient le projet de loi, 123 s'y opposent et 64 sont indécis. Il reste donc du travail à faire. Comme le quotidien anglophone *The Gazette* titrait fièrement le jour du plus important défilé de la fierté que le Québec a connu (oui, il y avait bien 800 000 personnes): « The Party's Over (La fête est finie) ».

Bien sûr, ils parlaient des Francofolies, mais, soyons honnêtes, même le plus idiot des éditeurs aurait vu la claque du revers donnée aux gais et lesbiennes le jour de leur grande célébration annuelle... Est-ce que les gens croient vraiment que la bataille est perdue ?

Laissez-moi maintenant vous dire comment je réussis à ralentir mon pouls et mes pulsions cardiaques, bref, comment je me calme. Bon, respirons profondément... le Canada est une démocratie constitutionnelle et non une démocratie parlementaire. Ce qui veut dire, plus simplement, que le citoyen ordinaire fait davantage confiance à la sagesse et la capacité d'un juge de la Cour suprême qu'à un politicien en mal de popularité, lorsque vient le temps de prendre les bonnes décisions et de faire ce qu'il convient de faire. Donc, pour le meilleur et pour le pire, voici la structure de notre pays. Lorsqu'une loi est contestée en cours supérieure, si les juges décident qu'elle contrevient à notre Constitution et à la Charte des droits, leur décision doit être observée. Qu'on le veuille ou non, quand la Cour dit que le mariage doit être accessible aux gais et lesbiennes, le gouvernement doit se conformer à cette décision. La fameuse « clause dérogatoire » qui permet au gouvernement de rejeter une décision impopulaire de la Cour va à l'encontre même de ce que représentent le Canada et sa Charte des droits et libertés de la personne. Le gouvernement n'invoquera donc pas cette clause.

Honnêtement, notre gouvernement ne peut tout simplement pas se soustraire à une si importante décision de la Cour. Puisque la Cour a tranché en notre faveur, la question n'est pas de savoir *si* nous aurons le droit de nous marier, mais bien *quand* l'aurons-nous. Combien de projets de loi le gouvernement devra-t-il présenter avant que la formulation plaise à la majorité et qu'elle soit conforme avec le fait que les gais et lesbiennes doivent avoir accès au mariage ? Combien faudra-t-il de temps pour que la majorité des députés se rendent à l'évidence qu'il n'y a pas d'autre choix possible ? Les plus malins l'ont déjà compris.

Maintenant, laissez-moi vous donner mon opinion. Nicole et moi célébrerons nos 15 ans en mai prochain et nous (avec un peu de pression des enfants) avons décidé de convoler en justes noces. Nous sommes amoureuses... là n'est pas la question... le mariage n'y changera rien. Par contre, nous voulons poser un geste envers nos familles et, tout particulièrement, envers nos enfants.

Donc, encore une fois, je sors mes enveloppes pour écrire à quelques députés (de courtes lettres cette fois) leur demandant la reconnaissance en tant que citoyenne à part entière. Je le fais aussi parce que j'en ai assez d'entendre ces voix religieuses et conservatrices dénigrer ma famille et nous traiter, Nicole et moi, de Canadiennes de second ordre.

Vous voulez le faire aussi, mais vous ne savez pas qui est votre député, visitez ce site :

www.parl.gc.ca/information/about/people/house/PostalCode.asp?lang=F

et inscrivez votre code postal.

N'oubliez pas les confettis !

Vous voulez écrire pour le bulletin ? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref - mai à août 2003

Nouvelles de Montréal

10 mai 2003 – La police a **arrêté 34 personnes** lors d'une descente dans un bar de striptease du Village. Des témoins ont vu plus d'une douzaine d'officiers entrer au **club Taboo**. Un porte-parole de la police de Montréal a affirmé que la descente avait eu lieu suite à une enquête de cinq mois. Une plainte avait été déposée avançant que de jeunes mineurs travaillaient au bar comme stripteaseurs et qu'ils s'adonnaient à des actes sexuels avec certains clients. Parmi les personnes arrêtées, il y a 4 clients et 23 danseurs, dont un mineur.

Bien que des représentants du poste 22 de la police de Montréal du village ont répondu à des questions lors d'une réunion de la *Table de concertation des lesbiennes et gais du Québec*, les arrestations ont provoqué un tollé de désaccords au sein de la communauté. Denis Daniel Boulé, du magazine *Fugues* pour les gais et lesbiennes, ainsi que Louis Godbout, des *Archives gais du Québec* ont fait signer une **pétition** dénonçant le laxisme dans le traitement de ce dossier. Selon eux, la police a manqué de tact dans cette affaire. Les propriétaires du bar n'ont pas été avisés des infractions et de l'éventualité d'une descente.

Diane Labelle, co-présidente de la *Table* a affirmé : « Selon moi, nous ne sommes pas différents des autres. Lorsqu'il y a activité illégale, il est clair, quant à moi, que la loi doit être appliquée à tous. Cette situation n'est qu'un autre événement qui tend à créer des lois différentes et particulières pour les gais, évacuant toute notion d'équité. »

Cependant, Mme Labelle a exprimée des inquiétudes quant à « la façon dont interviennent les policiers dans nos bars, et les conséquences que cela peut avoir sur les personnes innocentes qui les fréquentent. La mauvaise publicité au sujet du Village et de nos bars est souvent véhiculée différemment que lorsque cela arrive dans un bar hétérosexuel. » Les clients n'ayant commis aucun acte illégal n'ont pas été arrêtés.

5 juillet 2003 – Le groupe de lesbiennes **Les Ex-Entre-Elles** met fin à ses activités. Une nouvelle perte pour la communauté lesbienne. La mission de cette association sans but lucratif était de « briser l'isolement des lesbiennes et créer de nouvelles amitiés ». Le groupe a fermé ses portes pour des motifs personnels.

7 juillet 2003 – **Deux lesbiennes arabes Druzes**, qui vivaient en Israël, qui sont à Montréal depuis quelques mois. Elles ont finalement obtenu le **statut de réfugiées** grâce à la crédibilité de leur témoignage expliquant qu'elles n'étaient pas protégées par l'État en raison de la complexité de leur situation : leur sexe, leur orientation sexuelle et leur ethnicité.

L'Association des mères lesbiennes les a aidées en leur offrant logement, d'aide et soutien. **Me Noël St-Pierre**, avocat en immigration, impressionné par ce geste de solidarité, a affirmé que le travail de nos membres devrait être « une inspiration pour ceux qui souhaitent aider à la protection de lesbiennes sur la scène internationale. »

29 juillet – 3 août - Montréal a célébré sa **11^e semaine de Fierté gaie**. La semaine a débuté par le **gala du Prix Arc-en-ciel**, une cérémonie de remise de prix honorant des individus et des groupes ayant apporté une importante contribution à la communauté LGBT du Québec. Bon nombre de membres de l'AML étaient présentes et participaient au gala : **Gabriel Pinkstone** fut la directrice artistique de l'événement et présenta de superbes performances dont, entre autres, celles des acrobates lesbiennes du *Cirque du Soleil*. **Marie-France Bureau** co-anima l'événement et **Mona Greenbaum**, coordonnatrice de l'AML, était présidente du jury.

La soirée fut mémorable. Le prix *Culture* a été attribué à **Steve Galluccio** pour la pièce et le scénario de *Mambo Italiano*. **Miriam Ginestier**, nominée dans cette catégorie, a reçu le prix *Hommage* soulignant son travail des dix dernières années sur la scène culturelle « underground » lesbienne de Montréal. Les 18 et 20 juin derniers, au Lion d'Or, le spectacle de Miriam, *Le Boudoir*, réunissait de nouveau une panoplie de talentueuses lesbiennes dans une ambiance de cabaret. Miriam est également connue pour sa participation au Meow Mix et au Studio 303. Sans Miriam Ginestier, la scène culturelle lesbienne de Montréal serait bien différente.

Le prix *Sportif* a été attribué aux **Amazones des grands espaces**, un groupe de lesbiennes qui organise des événements sportifs allant de la randonnée pédestre à l'escalade, en passant par le kayak et le ski alpin.

L'avancement en matière de lutte contre l'homophobie à l'école, a été souligné par le prix *Organisme* attribué à **GRIS Montréal** pour l'organisation d'ateliers auprès de 10 000 élèves des écoles secondaires. Le prix *Action Sociale* a été attribué à **Martine Fortier et Paul Trottier**, respectivement du Service de santé publique et de la Commission scolaire de Montréal. Mme Fortier et M. Trottier ont joué un rôle clé dans la création d'une trousse aidant les professeurs dans la lutte contre l'homophobie.

Cette année, le grand prix a été attribué à **Laurent McCutcheon**, président de *Gai-écoute* (la ligne d'aide téléphonique) et de la *Fondation Émergence* pour son activisme de longue date et, notamment, pour la création, cette année, de la Journée de lutte contre l'homophobie.

Deux prix spéciaux ont été créés cette année. Le prix Académique a été attribué à **Michel Dorais**, de l'Université de Laval à Québec, pour son travail sur le suicide des adolescents homosexuels et le prix International a été attribué à **Roberto Jovel** pour le réseau LGBT d'Amnistie internationale.

Viviane Namaste a reçu une mention honorable pour son activisme en faveur de la problématique transgenre qui incita le jury d'Arc-en-ciel à adopter une motion pour inclure, dorénavant, au moins un membre transgenre ou ayant une connaissance approfondie de la question transgenre.

Le samedi 2 août, c'était la **Journée communautaire**. L'événement a connu un vif succès avec 20 % de plus de kiosques que par le passé. En gros, une température plus clémente, des activités d'arts plastiques organisées par **Lauren Beauchamp**, ainsi qu'une énorme trampoline gonflable ont attiré cette année plus de gens à

notre kiosque. La trampoline a été offerte gracieusement par *Divers-Cité* qui estime que les enfants sont partie intégrante de la Fierté gaie.

Le dimanche suivant, environ 800 000 spectateurs ont assisté au défilé. Nous étions deuxième en ligne, juste derrière *Divers-Cité* qui réchauffait la foule de sa musique endiablée. C'était probablement le meilleur défilé depuis la belle époque de la rue Saint-Denis. Mille mercis à toutes celles qui ont travaillé sans relâche pour l'association contribuant ainsi au succès de la journée communautaire et du défilé.

Nouvelles provinciales

17 juin – Bien que le **gouvernement fédéral** se soit retiré de l'appel dans l'affaire du **mariage de même sexe** ouverte à **Québec, l'Alliance évangélique du Canada et la Ligue catholique des droits de l'homme** s'opposent encore fermement à permettre aux gais et lesbiennes l'accès au mariage civil. **Le 25 septembre**, au palais de justice de Montréal, **Michael Hendricks et René Leboeuf** poursuivront donc leur lutte pour la justice et l'égalité d'accès au mariage (alors que plusieurs couples heureux sont mariés en Ontario et en Colombie-Britannique). Messieurs Hendricks et Leboeuf invitent tous les intéressés à venir les entendre.

Nouvelles canadiennes

13 juin 2003, SURREY, C.-B. – Le conseil scolaire de Surrey en Colombie-Britannique a **interdit la publication de trois livres** mettant en vedette des parents de même sexe. La raison évoquée n'est pas l'homophobie, mais bien une piètre grammaire.

Il y a six ans, le conseil scolaire avait interdit les trois livres suivants parce qu'ils présentaient des parents de même sexe: *Belinda's Bouquet*, *Asha's Mums* et *One Dad, Two Dads, Brown Dad, Blue Dads*. La Cour suprême du Canada avait ensuite demandé au conseil de réviser sa décision et d'analyser les livres comme tous les autres, c'est-à-dire en utilisant les mêmes critères de sélection.

Le conseil en est venu à la même conclusion, mais en évoquant différentes raisons. « L'histoire a des problèmes de ponctuation et de grammaire. On épelle le mot 'favourite' en utilisant l'orthographe canadienne, puis américaine de façon inconstante tout au long du livre », a affirmé la présidente du conseil, Mme Mary Polak au sujet du livre *Asha's Mums*.

Joe Arvay, l'avocat des requérants a affirmé que la décision était prévisible. « C'est une décision regrettable. Les raisons m'ont semblé bidons », affirme Arvay qui dit également vouloir discuter avec ses clients pour déterminer les étapes à suivre.

30 juillet 2003 Associated Press VANCOUVER, Colombie-Britannique – Un homme de 19 ans a **plaidé coupable** aux accusations d'homicide involontaire **après avoir battu un homosexuel à mort**. Une mort qui a scandalisé la communauté GLBT de Vancouver. Le défendeur, qui ne peut pas être identifié en vertu de la loi canadienne puisqu'il avait moins de 18 ans au moment du crime, a affirmé, au moment d'émettre ses seuls commentaires au tribunal, avoir compris les accusations.

Aaron Webster, 41 ans, est décédé dans les bras de son ami, le 17 novembre 2001, au parc Stanley de Vancouver, une région fréquentée par des hommes cherchant à combler leurs besoins sexuels.

1^{er} août 2003 – Le directeur d'**Égale Canada**, Gilles Marchildon, est fier d'annoncer que **Laurie Arron** s'est joint à Égale à titre de **directeur des affaires juridiques et politiques**, en date du 1^{er} août 2003. Égale est un organisme canadien qui fait la promotion de l'égalité et de la justice pour les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres (LGBT), ainsi que leurs familles.

« Laurie Arron a une connaissance approfondie des luttes juridiques et politiques menées par la communauté LGBT du Canada » a affirmé Gilles Marchildon. L'embauche du M. Arron arrive à un moment critique pour Égale. L'organisme mène en ce moment, une importante campagne de promotion pour convaincre les parlementaires canadiens d'appuyer les mariages entre partenaires de même sexe. De plus, Égale cherche à faire modifier les lois sur la propagande haineuse, à bannir la discrimination basée sur l'identité sexuelle, à réformer des lois sur les maisons de débauches, la sécurité des jeunes LGBT au sein des écoles, ainsi que les questions de parentalité et de reproduction et lutte contre la censure et le taxage des librairies LGBT.

Le mariage gai – Canada – Chronologie

1^{er} mai 2003 – En reversant la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique qui affirmait que les gais ne devaient pas avoir accès au mariage, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique conclue que le gouvernement doit reconnaître le mariage gai, donnant ainsi à Ottawa jusqu'au 12 juillet 2004 pour modifier la loi qui empêche les gais et lesbiennes de se marier.

8 mai 2003 – Lors d'un débat parlementaire portant sur le mariage de même sexe, le député conservateur néo-brunswickois Elsie Wayne a dit en chambre qu'il était temps que les gais retournent au placard « où ils devraient rester. » « S'ils veulent habiter ensemble, qu'ils le fassent mais qu'ils se taisent, » a-t-il ajouté.

Fin mai 2003 – Le Comité parlementaire de la justice et des droits de la personne a soumis un rapport basé sur les audiences publiques pancanadiennes au sujet du mariage de même sexe.

10 juin 2003 – La Cour d'appel de l'Ontario a décidé en faveur du mariage de même sexe dans le cadre d'un arrêt qui répute inconstitutionnelle la loi canadienne sur le mariage traditionnel. Les trois juges ont décidé que la loi fédérale limitant le mariage aux hétérosexuels contrevenait à la Charte des droits et libertés de 1982 qui est enchâssée dans la Constitution du Canada. La décision entre immédiatement en vigueur.

Lors d'une conférence de presse sur la colline du Parlement, des représentants libéraux, conservateurs, néo-démocrates et bloquistes ont émis des communiqués en faveur du mariage. Seul le parti de l'opposition, l'Alliance canadienne, a refusé d'appuyer le mariage gai.

Des sondages indiquent qu'une mince majorité de Canadiens sont favorables à la légalisation du mariage de même sexe.

En quelques heures, les plaignants Michael Leshner et Michael Stark sont mariés lors d'une cérémonie civile en présence d'une cinquantaine d'amis. Des licences de mariages sont délivrées à bon nombre de couples.

13 juin 2003 - Dans la grande région torontoise, 89 licences ont été délivrées à des couples de même sexe, dont 70 à l'hôtel de ville de Toronto. Quarante-neuf d'entres-elles à des couples masculins et quarante à des couples féminins. Au nombre des demandeurs, on compte des individus et des couples du Nouveau-Brunswick, de la Pennsylvanie, du Massachusetts, des Îles Cayman, de l'Angleterre et de la Chine.

17 juin 2003 – Après une interminable réunion de cabinet, le premier ministre Jean Chrétien rend publique la décision du gouvernement de ne pas en appeler de la décision du 10 juin de la Cour d'appel de l'Ontario et abandonne, du coup, les demandes du même genre en Colombie-Britannique et au Québec. Le gouvernement canadien réécrira la définition fédérale du mariage pour inclure les couples de même sexe, et soumettra le projet de loi au vote parlementaire.

« Nous allons proposer une loi qui protégera les droits des Églises et des organisations religieuses de sanctifier le mariage tel qu'elles le définissent, » affirme Chrétien. « En même temps, nous allons veiller à ce que notre loi inclus et reconnaisse en droit l'union des couples homosexuels. »

Chrétien indique également que le projet de loi sur la légalisation du mariage civil pour les couples de même sexe sera présenté à la Cour suprême, à titre consultatif, afin d'en garantir la constitutionnalité, avant d'être soumis à un vote libre à la Chambre. Ce qui préviendra toute résolution ou contestation en cour.

24 juin 2003 – À la veille des célébrations de la Fierté gaie de Toronto, la ville annonce qu'elle prolongera les heures d'ouverture du bureau des licences de mariage de l'hôtel de ville afin de mieux répondre à l'augmentation prévisible du nombre de couples de même sexe voulant convoler en justes noces.

30 juin 2003 – Un amendement constitutionnel proposé aux États-Unis afin d'interdire le mariage gai obtient l'appui d'une majorité sénatoriale. Le sénateur Bill Frist du Tennessee affirme que le mariage est un sacrement et qu'il ne doit comprendre qu'une union entre un homme et une femme.

Une loi fédérale américaine définit déjà le mariage en fonction des besoins des droits et des programmes fédéraux. La loi pour la défense du mariage (Defense of Marriage Act), entrée en vigueur en 1996, définit le mariage comme une union juridique entre un homme et une femme.

5 juillet 2003 – Le ministre de la Justice du Canada figole le projet de loi permettant le mariage de couples de même sexe d'un océan à l'autre.

8 juillet 2003 – La Cour supérieure de Colombie-Britannique lève le moratoire sur le mariage de même sexe, faisant entrer immédiatement en vigueur un jugement favorable à la légalisation du mariage gai rendu deux mois plus tôt. Quelques minutes plus tard, les plaignants Anthony Porcino et Tom Graff se marient à Vancouver.

17 juillet 2003 – Le gouvernement canadien propose un projet de loi qui garantirait l'accès au mariage pour les gais d'un océan à l'autre. Plutôt que d'en appeler de la décision historique de la Cour de l'Ontario, le gouvernement révisé la définition juridique du mariage et soumet un projet de loi – proposition de loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil (*Act Respecting Certain Aspects of Legal Capacity for Marriage*) - à la Cour suprême pour approbation. Si les juges reconnaissent le projet de loi comme étant constitutionnel, il sera soumis à un vote au Parlement.

Selon l'avant-projet de loi, « le mariage est, sur le plan civil, l'union légitime de deux personnes, à l'exclusion de toute autre personne. »

Le gouvernement a demandé à la Cour suprême de vérifier trois aspects : la compétence juridique du Parlement en regard de la définition du mariage, la conformité du projet de loi avec la Charte des droits et libertés de la personne, et la protection constitutionnelle des autorités religieuses les autorisant à refuser de célébrer les mariages de même sexe.

29 juillet 2003 – Un sondage CNN/USA Today montre l'augmentation de l'intolérance envers les gais. Selon le sondage, l'appui à la légalisation des unions homosexuelles entre adultes consentants a chuté de façon radicale, de 60 % en mai à 48 % en juillet.

31 juillet 2003 – Tel que prévu, le Vatican a rendu publique ses directives condamnant la reconnaissance juridique d'unions de même sexe et demandant aux politiciens catholiques de freiner « l'approbation d'un comportement déviant. » Destiné aux évêques catholiques et aux hommes politiques du monde entier, le document enjoint les législateurs de faire leur « devoir moral » en s'opposant à la reconnaissance juridique des couples gais.

Selon le document, « voter en faveur d'une loi si nocive au bien commun est gravement immoral. »

2 août 2003 – Avec un horaire déjà surchargé, la Cour suprême refuse d'accélérer l'étude du projet de loi sur le mariage de même sexe. Résultat : le projet de loi ne sera pas soumis au vote à l'automne 2003.

Mi-août 2003 – Le ressentiment et la dissidence grondent parmi les députés libéraux au sujet du mariage gai.

19 août 2003 - Devant le caucus libéral réuni à North Bay, en Ontario, à l'occasion de leur rencontre annuelle, le premier ministre Jean Chrétien a prononcé un discours passionné à la défense du mariage de même sexe.

Nouvelles internationales

11 juin - *Gay.com UK* – Le deuxième défilé de la **Fierté gaie de Jérusalem**, « Love without Borders », prévu le 13 juin, a été reporté suite au pire attentat suicide qu'ait vécu la ville. En pleine heure de pointe, dans un autobus bondé, la **bombe** a causé la mort de seize personnes et blessé plus d'une centaine d'autres.

26 juin - *Planet Out* et *HRC News* – En reversant une loi texane en vertu de laquelle deux hommes avaient été arrêtés, chez eux, pour relation sexuelle consensuelle, **la Cour suprême américaine** a présenté la plus importante décision de l'histoire américaine concernant les droits des gais.

Rédigée par le juge Anthony Kennedy, la décision 6-3 dans l'affaire *Lawrence c. Texas* abolit les lois sur la sodomie dans treize États et renverse l'infâme opinion de 1986 dans l'affaire *Bowers c. Hardwick*. Dans cette affaire, une majorité de 5 contre 4 maintenait **la loi sur la sodomie** basée sur la moralité traditionnelle.

Elizabeth Birch, directrice exécutive de HRC (*Human Rights Campaign*) a affirmé : « nous sommes très heureux que la Cour suprême, dans toute sa sagesse, ait constaté la discrimination qu'impliquait les lois sur la sodomie – elles entraînent la division, en plus d'être des lois malicieuses qui marginalisent un important groupe d'américains et leur imposent un traitement inégal. »

« Aucun aspect de la vie des gais et lesbiennes – privée ou publique - n'a été épargné par l'existence de lois criminalisant les activités adultes, consensuelles et sexuelles privées », a affirmé Kate Kendell, directrice exécutive du National Center for Lesbian Rights. « Ces lois ont servi à justifier la discrimination en milieu de travail, dans le domaine de l'adoption, de la garde, de l'immigration et pratiquement tout autre aspect de leur vie quotidienne. Cette décision changera à jamais la vie de chaque lesbienne et de chaque gai de ce pays. »

La décision est fondée sur les droits à la vie privée intégrés dans le jugement du 14^e amendement affirmant qu'aucun État ne peut « priver une personne de vie, de liberté ou de propriété sans des procédures juridiques en bonne et due forme. » De plus, l'opinion a clairement exposé la notion d'égalité et d'humanité due aux homosexuels conformément à la Constitution.

Ruth Harlow, l'avocate principale de Lambda Legal Defense and Education Fund's dans l'affaire, a qualifié l'opinion de « magnifique ». Elle affirme que celle-ci aura de fortes répercussions en matière de litige des droits des homosexuels dans d'autres affaires.

L'affaire *Lawrence c. Texas* résulta de l'arrestation, en 1998, de deux hommes de Houston qui s'adonnaient à des actes sexuels dans leur propre chambre à coucher lorsque des policiers sont entrés chez eux suite à de fausses informations. Les deux hommes, John Lawrence et Tyron Garner, ont été arrêtés et mis en prison pour la nuit.

Dans un communiqué de presse, Lambda Legal Defense a affirmé que la décision de la Haute Cour « ouvre un tout nouveau chapitre dans notre lutte pour l'égalité des droits des homosexuels. »

29 juin - *Hindustan Times* – **L'Inde** a assisté à son **premier défilé gai** baptisé la « Marche au-dessus de l'arc-en-ciel ». Organisée par la Integration Society, un organisme qui travaille auprès des lesbiennes, gais, bisexuels et transexuels (LGBT) depuis plusieurs décennies, la marche de **Kolkata (anciennement connu sous le nom de Calcutta)** a débuté au parc Circus Maidan pour se terminer à Dhakuria Lake.

La marche était également appuyée par **LGBT India**, un réseau de plus d'une centaine d'organismes oeuvrant pour la défense des minorités sexuelles du pays.

4 juillet - *BBC News* – Pour la première fois, la ville de **Singapour** a **engagé des homosexuels au sein de son gouvernement**, ce qui réfute l'ancienne politique. Les homosexuels peuvent maintenant occuper « certains postes au sein du gouvernement », a affirmé le premier ministre Goh Chok Tong dans une entrevue accordée au *Time magazine*, et dont certains extraits ont été rendus publics par son bureau.

« Dans le passé, si on connaissait votre orientation sexuelle homosexuelle, on ne vous engageait pas, mais la situation change tranquillement », a-t-il confié au magazine. Il a également affirmé que bien que le gouvernement ait ouvert ses portes aux homosexuels, Singapour ne prévoit pas encore décriminaliser l'homosexualité.

Les groupes des droits des gais ont réagi avec un optimisme réservé à cette annonce.

7 juillet – Le Dr. Jeffrey John – qui aurait été le premier évêque ouvertement gai de l'église anglicane – a renoncé à l'évêché de Reading.

Pour plus d'information :

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/07/07/4>

22 juillet - Deux argentins se sont unis civilement à Buenos Aires, devenant ainsi le premier couple à profiter de la nouvelle loi reconnaissant les couples de même sexe.

Pour plus d'information :

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/07/22/4>

23 juillet - *Gay.com U.K.* – Un **centre commercial** destiné à une clientèle homosexuelle a ouvert ses portes la semaine dernière au **Brésil**. Le centre Victor et Victoria, situé à Sao Paulo, a un arc-en-ciel peint au plafond. On compte 34 boutiques dans le complexe qui se spécialisent, entre autres, dans les vêtements, les sous-vêtements, les meubles, les perruques et les accessoires sexuels. Le centre abrite également une agence de voyages pour homosexuels.

Instigatrice du projet, Vitoria Cury, a confié au *Jornal da Tarde* en ligne : « Je suis contre tous les préjugés et refuse d'exploiter l'image gaie. Je les adore. »

5 août – Des militants de la communauté GLBT ont affirmé, devant un panel des Nations Unies, que tout traité international sur les droits de la personne devrait inclure les droits des homosexuels.

Pour plus d'information :

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/08/05/4>

5 août - L'Église épiscopale est passée à l'histoire en confirmant la nomination du premier évêque gaie de l'Église, le révérend Gene Robinson.

Pour plus d'information :

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/08/05/1>

6 août – Les menaces de schismes au sein de l'Église anglicane sont le résultat d'un vote des États-Unis, confirmant la nomination du révérend Gene Robinson, ouvertement gai, au poste d'évêque du diocèse du New Hampshire.
Pour plus d'information :

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/08/06/2>

12 août – La *American Bar Association* (ABA) a pris une décision en faveur de l'adoption conjointe et de second-parent dans un vote par acclamation, lors de la réunion annuelle de l'organisme à San Francisco.

Pour plus d'information :

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/08/12/2>

RECHERCHE

Selon un nouveau rapport de l'*Aide à l'enfance*, un organisme international de développement, les dix meilleurs pays pour être mère sont : la Suède, le Danemark, la Norvège, la Suisse, la Finlande, le Canada, les Pays-Bas, l'Australie, l'Autriche et le Royaume-Uni. Pour consulter le rapport « State of the World's Mothers 2003 » voir :

<http://www.cwhn.ca/hot/news/default.html#swm03>

Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

SEPTEMBRE :

Pour adultes seulement : Samedi le 20 septembre à 19 h. Fête de bienvenu !
L'occasion, pour les anciennes et les nouvelles membres du groupe, de se rencontrer et de se raconter nos vacances. **Au Bar Le Drugstore, dans le Village gai, au 1366 Sainte-Catherine Est (métro Beaudry). On se rencontre au 3^e étage.**
N'oubliez pas de faire le plein de pizza, nachos et boissons avant de gravir les marches !

OCTOBRE : (Deux grands événements la même journée !)

Pour adultes seulement : Samedi le 25 Octobre de 17 h à 19 h. Atelier : La grande décision (voir le dépliant ci-joint). Discussion de groupe et hors d'œuvres (mexicains et indiens) Insémination ? Adoption ? Qui portera bébé ? Quel type de donneur ? Maintenant ou plus tard ? Il y a tant de décisions à prendre... Venez entendre des mères de l'AML qui ont commencé leur famille de bien des façons. Discussion ouverte à toutes celles qui sont obsédées par ces questions !
Au 6642A, rue Christophe Colomb (métro Beaubien)

Enfants et adultes : Samedi 25 octobre, 11 h à 15 h : Fête de l'Halloween

À porter : costume !

Activités : Décoration de citrouilles, bricolage et divertissements pour enfants.

Si vous le pouvez, apportez à manger et à boire pour environ huit personnes.

Pour des suggestions appelez-nous au 514-846-1543. (SVP, évitez toute nourriture contenant des arachides en raison du risque de réaction allergique).

Lieu: Église Unitarienne, 5035, boul. de Maisonneuve Ouest, angle Claremont, (métro Vendôme)
Prix suggéré: 5 \$/famille.

NOVEMBRE

Pour adultes seulement : Samedi le 15 novembre de 17 h à 19 h. Atelier : Les montagnes russes (voir le dépliant ci-joint). Discussion de groupe et hors d'œuvres (italiens). Vous cherchez à tomber enceinte ? Vous planifiez des inséminations avec le sperme d'un ami ou dans une clinique ? Que vous soyez fertile ou non, cela risque d'être un des moments les plus frustrants et stressants de votre vie. Venez extérioriser tout ça avec nous et partager la sagesse de celles qui ont déjà passé à travers ce moment difficile.

Au: 4734, rue Saint-André (métro Mont-Royal)

BABILLARD

NAISSANCES ET ADOPTIONS :

Suzie Tepperman et Amy Green sont fières d'annoncer la naissance de leur petite fille **Lili Tepperman**. Elle est arrivé une semaine à l'avance, **le 1^{er} février 2003** et pesait 7 livres et 11 onces. Les deux mamans et bébé sont en bonne forme et ont hâte de rencontrer d'autres membres de l'AML.

Sarella Singer et Sophie Godé sont heureuses d'annoncer la naissance de **Sasha**, le petit frère de **Noah**. Il est né le **12 juin 2003** à 11 h 35. Il pesait 3730 g (8 livres et 4 onces) et mesurait 52 cm (20½ pouces). Toute la famille est heureuse et en bonne santé.

DIVERS:

Y a-t-il d'autres mamans qui voudraient se rencontrer autour d'un café ? Si vous êtes intéressée, téléphonez à Suzie au (514)842-6884.

Bonjour à toutes ! Nous venons tout récemment d'emménager dans la ville de Québec et nous trouverions enrichissant de rencontrer d'autres mères et futurs mères lesbiennes comme nous. Alors si ça vous intéresse, écrivez-nous ! À bientôt ! Marie-Christyne Élie & Mélanie Lambert Mariechristyne@hotmail.com

.....
Le bulletin de liaison est un espace libre pour permettre la communication entre les membres de l'association. Si vous voulez annoncer un événement dans le prochaine numéro, veuillez nous faire parvenir une note à info@aml-ima.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8.

LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers individuels ou pour petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification, impôts, stratégies d'enrichissement. Consultation initiale gratuite, 20 % de tous les frais subséquents sera versé à l'AML. J. Freed, 514-483-5130, jfreed@videotron.ca